

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de conseillers

En exercice : 11 L'an deux mille vingt  
Présents : 11 le vingt et un décembre  
Votants : 11 le Conseil Municipal de la Commune d'Arcins  
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Monsieur Claude GANELON, Maire.

Date de convocation : 10 décembre 2020

Présents : M. GANELON Claude, AMBROSINO Yves, REBILLOUT Chantal,  
GUINARD Yannick, BERNARD Jean François, VOISIN Olivier, BARBIER  
Jean Baptiste, LAFORGE Franck, SANDRIN Corinne, CHIESA Nicole,  
FALEMPIN André

### **1. pose du défibrillateur à la salle polyvalente**

Monsieur Le Maire informe le conseil que la commune a l'obligation d'installer un défibrillateur à la salle polyvalente, établissement recevant du public de catégorie 4.

Il propose de l'installer à l'extérieur à côté de la porte d'entrée afin que tous les arcinois puisse venir le chercher en cas de besoin.

Toutefois si le défibrillateur, placé en extérieur, était vandalisé, nous serions obligés de repenser son positionnement et probablement de le placer à l'intérieur.

### **2. suppression de la régie salle polyvalente**

M. Le Maire informe le conseil que la commune va être obligée de proposer une solution de paiement par carte bancaire.

Aussi, il est proposé de supprimer la régie salle polyvalente et d'émettre un titre de recettes pour encaisser le prix de location de la salle polyvalente ainsi qu'éventuellement les chèques de caution si l'état des lieux sortant n'est pas conforme à l'état des lieux entrant.

Les usagers pourront ainsi payer en espèces à la trésorerie ou chez des buralistes agréés, par chèque ou par carte bancaire.

Le conseil décide la suppression de la régie salle polyvalente à effet immédiat et autorise M. Le Maire à émettre des titres de recettes pour encaisser le prix de location de la salle polyvalente et les chèques de caution si l'état des lieux sortant n'est pas conforme à l'état des lieux entrant.

### **3. rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (le rapport a été envoyé aux conseillers par mail le 11 décembre)**

Monsieur Le Maire fait lecture du rapport de la CLECT du 1<sup>er</sup> décembre 2020 en précisant l'évolution des compétences de la communauté de communes Médoc Estuaire.

Ce rapport est validé à l'unanimité par le conseil Municipal.

### **4. choix du maître d'œuvre travaux de voirie route de Cagnac**

3 Propositions ont été reçues

**Addexia (M.Véron)** : 4800€ HT soit 5760€ TTC sur coût des travaux 80000€ HT. Le montant sera réactualisé en fonction du montant total des travaux sur la base de 6% du montant total

**Bercat** : 6800 € HT soit 8160€ TTC. Pas de précision sur un coût de travaux pour calculer la mission de base de 6800€ HT.

Si le volume de travaux venait à augmenter sur demande de la Mairie, un taux d'honoraire de 3.40 % sera applicable sur l'augmentation du montant des travaux. Manque de précision et de clarté, le Bercat n'a pas répondu à la demande de précision sur le coût des travaux pris en compte pour calculer la mission de base

**Ameau ingénierie** : 5% du coût prévisionnel des travaux estimés à 180000HT

Soit 9000€ HT pour le forfait provisoire de rémunération

Le plus de l'offre de Ameau : présentation de l'équipe pluridisciplinaire et annonce d'un délai de réalisation

Le conseil municipal autorise M. Le Maire à accepter l'offre de Ameau ingénierie et à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne exécution de cette prestation.

**5. devis plancher chambre des cloches église** pour 6647.28€ TTC (pourra être financé par le FDAEC 2021). M. Le Maire précise que le plancher est très abimé sur les 3 niveaux et qu'il convient de le remplacer en 2021

**6. free mobile : courrier recherche d'un site d'implantation d'antennes relais sur la commune** : dix conseillers ne souhaitent pas l'implantation d'antennes relais sur la commune d'Arcins, un conseiller s'abstient.

**7. photovoltaïque sur le parking école et salle polyvalente (dossier transmis par Yannick GUINARD)**

Concernant ce projet, le conseil décide avant toute décision d'organiser une réunion avec le comité des fêtes.

#### **8. questions diverses**

**8a.** Vitesse route de Lamarque : la pose d'un ralentisseur type coussin berlinois sera réalisée en 2021

#### **8b.cadeau départ à la retraite aux agents**

M. Le Maire propose que lors du départ à la retraite d'un agent, un cadeau puisse lui être offert par la commune. Le conseil municipal, après avoir entendu ces explications est d'accord sur ce principe et valide la remise d'un cadeau aux agents qui partent à la retraite.